

# L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE.

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 108.

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI, 29 JANVIER 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'un AN par mois, payable à la fin de chaque mois.

Ceux qui désirent cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants : les abonnés de la ville et de la campagne, et ceux de la campagne six jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feront pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six centimes pour la première insertion, et trois centimes pour chaque insertion subséquente, pour chaque ligne, payable d'avance, ou bien en plusieurs fois, pour la première insertion, et quatre centimes pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

Ceux qui liront en tireront profit. Que l'on se rappelle que les trois PLUS GROS LOTS de la troisième classe de la Loterie de l'Eglise Évangélique Française, sont sortis avec le système de tirage de quatre roues, chose qui n'est jamais arrivée en cette ville et qui prouve positivement l'avantage décidé que ce système offre aux acheteurs de billets. Il y a un autre grand avantage en faveur de ce mode de tirage, c'est qu'aucune méprise ni erreur ne peut avoir lieu sans qu'elle soit découverte lors du tirage, comme cela est déjà arrivé deux fois.

**LOTÉRIE**  
De l'Eglise Évangélique Française  
QUATRIÈME CLASSE.  
Autorisée par l'Etat de la Louisiane.  
Le Tirage aura lieu Samedi, 31 Janvier 1829.  
D. MALCOLM—Directeur.

PROSPECTUS			
1 lot de	\$ 3000	est	3500
1 lot de	2000	est	2000
1 lot de	1460	est	1460
1 lot de	1000	est	1000
1 lot de	780	est	750
1 lot de	500	est	500
2 lots de	300	sont	600
14 lots de	200	sont	2800
14 lots de	100	sont	1400
112 lots de	45	sont	5040
1350 lots de	7	sont	9450
2000 lots de	2 50	sont	10500

4500 lots } 15000 bil. à \$2 75 cts. \$41250  
20000 bil.

**MODE DU TIRAGE.**  
Afin de déterminer les lots gagnans, on se servira de quatre roues. Dans la première, conformément au prospectus, seront placés quinze bulletins, numérotés 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14, (six desquels seulement seront tirés) dans chacune des autres roues seront placés dix bulletins, numérotés 0, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9. Un bulletin sera tiré des autres roues successivement, commençant par la gauche, moyen par lequel une série sera formée correspondant au numéro de dix billets de la Loterie. Un autre bulletin sera alors tiré des autres roues respectives, comme précédemment, et ainsi de suite jusqu'à ce que tous les bulletins soient tirés des trois dernières roues, et dix séries formées.

Le billet ayant pour son numéro les chiffres de la 1<sup>re</sup> série, dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$3500.

Do	do	2 <sup>e</sup> série	2000
Do	do	3 <sup>e</sup> série	1460
Do	do	4 <sup>e</sup> série	1000
Do	do	5 <sup>e</sup> série	1000
Do	do	6 <sup>e</sup> série	1000
Do	do	7 <sup>e</sup> série	750
Do	do	8 <sup>e</sup> série	750
Do	do	9 <sup>e</sup> série	500
Do	do	10 <sup>e</sup> série	500

Les 112 billets portant les trois derniers chiffres de la 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, et 8<sup>e</sup> séries, dans l'ordre du tirage, 45

Les 14 billets portant les trois derniers chiffres de la 9<sup>e</sup> série, dans le même ordre, 100

Les 14 billets portant les trois derniers chiffres de la 10<sup>e</sup> série, dans le même ordre, 200

Tous les billets, au nombre de 1557, portant les deux derniers chiffres de l'une des séries, dans l'ordre du tirage, seront de 4

Tous les billets, au nombre de 3000, portant le dernier chiffre de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> série, 31

Tous les autres billets seront de 50 cent.

**Prix des Billets.**  
Billets entiers \$3 50, demi 2 00, quarts 1 25, quarts de 87 cents. Paquets de dix billets entiers \$35, paquets de 14, coupons en proportion.

S'adresser au Bureau du Directeur, Rue de Chartres, No. 54, ou au Bureau de la Rue de Portne, 26 Janvier. Rue de Chartres, No. 60.

**ÉTAT DE LA LOUISIANE.**  
Cour du premier District Judiciaire.

P. F. Boucher, vs. ses créanciers—No. 8157

ATTENDU que P. F. Boucher, un débiteur insolvable à ce jour, a présenté sa pétition à la Cour du premier District Judiciaire, en conformité de l'acte pour seconder les décrets en vertu de l'acte de liquidation, pour établir la liquidation de son actif public, et pour d'autres objets, et à l'effet d'obtenir le bénéfice dudit acte—il est par ces présentes donné avis aux créanciers dudit débiteur, et à tous ceux qui ont des prétentions sur son actif, de se présenter devant ladite Cour Lundi 9 Février prochain, à l'effet de déclarer les raisons, s'ils en ont aucune, pour lesquelles la demande dudit débiteur ne lui soit accordée, et lui-même déchargé de l'empêchement. Par ordre de l'hon. Joshua Lewis, juge de ladite Cour.

Fait au greffe le 16 Janvier 1829.

J. L. LEWIS, greffier.



**LOTÉRIE**  
DE L'Eglise Catholique  
DE BATON-ROUGE—2<sup>me</sup> Classe pour 1829.  
Le Tirage aura lieu Samedi, 7 Février 1829.

PROSPECTUS			
1 lot de	\$ 6000	est	\$ 6000
1 de	3000	do	3000
1 de	2000	do	2000
1 de	2000	do	2000
1 de	1800	do	1600
1 de	1246	do	1246
6 lots de	500	sont	3000
6 de	300	do	1800
6 de	100	do	600
138 de	25	do	3450
138 de	20	do	2760
352 de	8	do	4416
4672 de	4	do	24288

6924 lots } 17350 billets } \$66160  
10626 blancs

Ce plan, formé par la permutation de 27 numéros et le tirage de 4, donne 17350 billets. Il y aura 24 lots avec trois des numéros sortis, 828 avec 2 des numéros sortis, et 6072 avec un seul. Pour déterminer le sort des 17350 billets, 27 numéros, depuis 1 jusqu'à 27, seront mis dans la roue l'un après l'autre, et l'on en tirera 4. Le billet ayant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> numéros sortis sera tiré, et dans l'ordre du tirage, aura droit au lot de \$6000.

Celui ayant les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> numéros sortis, aura droit à \$3000  
" 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, et 4<sup>e</sup> " " 2000  
" 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, et 5<sup>e</sup> " " 1600  
" 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, et 6<sup>e</sup> " " 1000  
" 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, et 7<sup>e</sup> " " 750  
" 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, et 8<sup>e</sup> " " 500  
" 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup>, et 9<sup>e</sup> " " 250  
" 8<sup>e</sup>, 9<sup>e</sup>, et 10<sup>e</sup> " " 100  
" 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, et 11<sup>e</sup> " " 50  
" 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, et 12<sup>e</sup> " " 25  
" 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, et 13<sup>e</sup> " " 12 1/2  
" 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, et 14<sup>e</sup> " " 6 1/2  
" 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, et 15<sup>e</sup> " " 3 1/4  
" 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, et 16<sup>e</sup> " " 1 3/4  
" 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, et 17<sup>e</sup> " " 7/8  
" 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, et 18<sup>e</sup> " " 3/4  
" 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, et 19<sup>e</sup> " " 3/8  
" 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, et 20<sup>e</sup> " " 3/16  
" 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>, et 21<sup>e</sup> " " 3/32  
" 20<sup>e</sup>, 21<sup>e</sup>, et 22<sup>e</sup> " " 3/64  
" 21<sup>e</sup>, 22<sup>e</sup>, et 23<sup>e</sup> " " 3/128  
" 22<sup>e</sup>, 23<sup>e</sup>, et 24<sup>e</sup> " " 3/256  
" 23<sup>e</sup>, 24<sup>e</sup>, et 25<sup>e</sup> " " 3/512  
" 24<sup>e</sup>, 25<sup>e</sup>, et 26<sup>e</sup> " " 3/1024  
" 25<sup>e</sup>, 26<sup>e</sup>, et 27<sup>e</sup> " " 3/2048

Tout billet ayant obtenu un lot, ne peut avoir droit à un autre lot moindre.

Les Lots seront payables 40 jours après le tirage, et sujets à la déduction d'usage de 15 pour cent.

J. VIGNAUD, Administrateur.  
L. VIDAL, Secrétaire.

**Prix des Billets.**  
Billet entier \$4, demi \$2, quart \$1. Livrets de neuf billets (garantis de ne pas tirer moins de \$16) \$37, les demis et quarts en proportion.

On peut se procurer les billets et les livrets à \$1-20, jusqu'au 1<sup>er</sup> Février 1829, en s'adressant

**Au Bureau des Administrateurs.**  
No. 63, coin des Rues Chartres et Espagne.  
12 Janvier. J. VIGNAUD, Agent.

**AVIS.**

ATTENDU qu'une pétition m'a été adressée par les héritiers et l'administrateur de la succession de John H. Johnson, demandant que l'obligation souscrite le vingt-troisième jour d'Août 1815, par ledit John H. Johnson, comme Juge de Paroisse pour l'ancienne Paroisse de Félicitiana, conjointement avec Robert Young et F. A. Browder, cautions, fut levée et annulée.

Avis est donné à toutes les personnes que cela peut intéresser, d'avoir à présenter, dans quatre-vingt dix jours à compter de la date de la dernière publication des présentes, au bureau du Secrétaire d'Etat, les raisons pour lesquelles ledits engagements ne seraient pas annulés et les hypothèques légales qui en résultent ne seraient pas levées et éteintes.

Donné à la Nouvelle-Orléans, sous ma signature et mon sceau, ce troisième jour de Janvier mil huit cent vingt-neuf et dans la cinquante troisième année de l'indépendance des États-Unis d'Amérique.

P. DEBIGNY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.  
George A. WAGGAMAN, Secrétaire d'Etat.  
20 Janvier—Im.

**GLACES.**

Le soussigné vient de recevoir par les derniers arrivages de N.-York, un assortiment de Glaces du dernier goût, qu'il offre à vendre dans son magasin de meubles rue de Chartres, entre les rues St. Louis et Toulouse. No. 146.

13 Janvier. J. ROUSSEAU, Agent.

**CHAPEAUX.**

NICHOLS & KEELER ont reçu par le navire Dewitt Clinton, et les derniers arrivages, un grand assortiment de chapeaux de différentes qualités et de dernières modes, provenant de leur manufacture à New York, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à prix modérés.



**LOTÉRIE**  
DE L'Eglise Catholique  
DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE—2<sup>me</sup> Classe  
Autorisée par l'Etat de la Louisiane au profit de l'Eglise Catholique des Natchitoches.  
Le Tirage aura positivement lieu à la Nille, Orléans, le 4 Février 1829.

PROSPECTUS			
1 prix de	\$ 6,000	\$ 6,000	
1 " "	5,000	5,000	
1 " "	4,500	4,500	
1 " "	4,000	4,000	
1 " "	3,500	3,500	
1 " "	3,000	3,000	
1 " "	2,500	2,500	
1 " "	2,000	2,000	
1 " "	1,500	1,500	
1 " "	1,000	1,000	
1 " "	750	750	
1 " "	500	500	
1 " "	250	250	
1 " "	100	100	
1 " "	50	50	
1 " "	25	25	
1 " "	10	10	
1 " "	5	5	
1 " "	2 1/2	2 1/2	
1 " "	1 1/4	1 1/4	
1 " "	7/8	7/8	
1 " "	3/4	3/4	
1 " "	3/8	3/8	
1 " "	3/16	3/16	
1 " "	3/32	3/32	
1 " "	3/64	3/64	
1 " "	3/128	3/128	
1 " "	3/256	3/256	
1 " "	3/512	3/512	
1 " "	3/1024	3/1024	
1 " "	3/2048	3/2048	

8,760 prix  
15,600 blancs  
24,360 billets.

Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30 ; 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros depuis un jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux ; et le billet qui aura les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, et 3<sup>e</sup> numéros tirés, aura droit à \$6,000.

Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit :

No. 1, 2 et 3	5,000
2, 1 et 3	4,500
3, 1 et 2	4,000
2, 1 et 2	3,500
3, 2 et 1	3,000

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, et les trois suivants, dans l'ordre du tirage, auront droit à ce qui leur revient par permutation que ce soit, auront droit chacun à \$2,000.

Tous les autres billets au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros sortis, et seront par conséquent des billets blancs.

Les 146 billets qui ont deux des numéros sortis, savoir les 3 et le 4, auront chacun droit à \$1,000.

Tous les autres billets, au nombre de 780, ayant deux des numéros sortis, auront droit chacun à \$500.

Tout billet qui aura gagné un prix ne pourra avoir droit à un prix moindre que celui qu'il aura obtenu.

Les prix seront payables quarante jours après le tirage, et seront sujets à la déduction ordinaire de 15 pour cent.

Tous les ordres, franc de port, seront exécutés avec promptitude, en s'adressant à J. B. FAGEI, rue de Chartres, No. 145.

**Prix des Billets.**  
Billets entiers \$3, demi 2 50, quarts 1 25. Chaque paquet de dix billets ne gagnera pas moins de vingt piastres ; demi et quarts en proportion. Les billets se vendront à \$4 jusqu'au 26 du courant au bureau du Directeur, rue de Chartres No. 145.

13 Janvier. J. B. FAGEI, Directeur.

**LOTÉRIE de l'Eglise catholique de Baton Rouge, autorisée par la Législature d'Etat de la Louisiane.**

Troisième classe pour 1829.

Le tirage aura lieu le Samedi 21 février 1829.

**GROS LOTS.**  
\$5,000, 3,000, 2,000, 1,000, 500, 250, 100, 50, 25, 10, 5, 2 1/2, 1 1/4, 7/8, 3/4, 3/8, 3/16, 3/32, 3/64, 3/128, 3/256, 3/512, 3/1024, 3/2048.

**Prix des Billets.**  
Entiers \$4. Demis 2 p. quarts 1 p. Paquets de 2 billets, garantis ne pas tirer moins de 16 piastres, 36 piastres ; demi et quarts en proportion.

Les billets se vendront à 3 piastres 20 c. prix du prospectus, jusqu'au 15 février 1829, au bureau des administrateurs, au coin des rues de Chartres et Bienville No. 62. J. VIGNAUD, 12 Janvier.

**Vente par le Marshal.**

Le Maire, les Aldermen et habitants de la ville de la Nouvelle-Orléans, contre L'EMPLACEMENT No. un, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trois, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quatre, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. cinq, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. six, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. sept, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. huit, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. neuf, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. dix, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. onze, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. douze, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. treize, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quatorze, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quinze, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. seize, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-sept, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-huit, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. dix-neuf, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-et-un, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-trois, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-quatre, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-cinq, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-six, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-sept, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-huit, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. vingt-neuf, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-et-un, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-trois, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-quatre, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-cinq, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-six, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-sept, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-huit, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. trente-neuf, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quarante, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quarante-et-un, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quarante-deux, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

Les memes contre l'emplACEMENT No. quarante-trois, dans l'Etat No. vingt-six, faubourg Lacourse, dont le propriétaire est inconnu.

**VENTE PAR LE MARSHAL.**

Stephen Cochran vs. Brown, Ives et autres, propriétaires du bateau à vapeur Rob Roy.

En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. F. Smith, juge-associer de la Cour de Cité, j'exposerai en vente Lundi 31 Janvier 1829, à midi, au Café de la Bourne, Le bateau à vapeur Rob Roy, avec ses accessoires, et autres objets, et le jugement rendu dans l'affaire ci-dessus.

31 Déc. I. DAUNOY, Marshal.